## **SIRR**

54, rue Louis Leblanc 78120 Rambouillet

Téléphone : +33 (0)1 34 83 67 70 Télécopie : +33 (0)1 34 83 67 71 Adresse de messagerie : contact@sirr.fr

Site Web : www.sirr.fr

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## **EXERCICE 2020**



S.I.R.R.

## **TABLE DES MATIERES**

PRESENTATION DU SYNDICAT	2
FINANCES	3
Dépenses de fonctionnement	6
Recettes de fonctionnement	12
ETAT DE LA DETTE	16
Marchés	16
La dette du SIRR	17
PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT	22
ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE	24

## PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est, depuis 2016, un syndicat à vocation unique ayant pour seule compétence l'exploitation de la station d'épuration. Le syndicat compte 3 communes : Gazeran, Rambouillet, et Vieille Église en Yvelines.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015 a modifié le Code général des collectivités territoriales et stipule que l'article L5219-5-1 est dès lors rédigé comme suit :

L'établissement public territorial en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit les compétences en matière de :

- Politique de la Ville,
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial,
- Assainissement et eau,
- Gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Action sociale d'intérêt territorial.

Le SIRR devait être absorbé par la CART au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cependant, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 stipule, en son article 14, que « par dérogation au deuxième alinéa du I de l'article L5214-21 et à l'article L5216-6 du code général des collectivités territoriales, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire ou facultatif ces compétences ou l'une d'entre elles, ou dans celui d'une communauté d'agglomération, sont maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence. Le syndicat exerce, sur son périmètre, ses attributions pour le compte de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et lui rend compte de son activité ».

Aussi, le SIRR est maintenu dans ses activités jusqu'au 30 juin 2020.

## **FINANCES**

Pour rappel, tous les montants indiqués dans les chapitres suivant sont exprimés en € euros Hors Taxe

Au niveau du bilan, bien que les travaux aient été arrêtés 4 mois, en 2019, les immobilisations ont augmenté de  $2 M \in \mathbb{R}$ .

Le compte de trésorerie quant à lui passe de 9,8 M $\in$  à 14,2 M $\in$  dû au retard des travaux qui n'ont pas généré les dépenses prévues et a un résultat d'exercice meilleur qu'attendu.

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	14 913,04	Capitaux propres	15 178,81
FR	14 396,64	Endettement LT	14 130,87
Stocks et créances	339,16	Dettes CT	162,99
		Comptes de régularisation	
Comptes de régularisation		BFR	176,17
Trésorerie active	14 220,47		
		Trésorerie nette	14 220,47
TOTAL ACTIF	29 472,67	TOTAL PASSIF	29 4472,67

Le résultat courant (exploitation + financier) est passé de 643 550,33 € en 2018 à 1 313 989,33 €. Au total, le résultat de l'exercice 2019 (résultat courant +/- résultat exceptionnel) se termine avec un excédent de 1 887 843,22 € contre 1 103 163,88 € en 2018.

Cette amélioration du résultat est dû à plusieurs évènements :

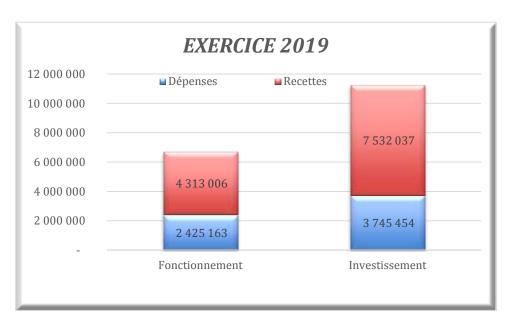
- Une relative augmentation des volumes d'eau assujettis à la taxe d'assainissement.
- Une pénalité encaissée par le SIRR pour non-réalisation par le délégataire d'analyses des eaux en sortie de la lagune prévues dans l'avenant 2
- Un arrêt des travaux de la nouvelle STEP de mai à décembre 2019 dû essentiellement aux conditions de sols (perméabilité) différentes de celles prévues au Marché.

Ce bon résultat permet de dégager une CAF (capacité d'autofinancement) de 1 627 K€ contre 1 388 K€ en 2018.

## Résultat 2019

Recettes de fonctionnement		Recettes d'investissement	
Subventions d'exploitation	24,16	Subventions reçues	1 193,90
Produits courants	3 585,95	Emprunts souscrits	4 518,40
Produits financiers		Autres recettes d'investissement	1 819,74
Produits exceptionnels	573,85	Total	7 532,04
Divers	85,96		
Total	4 269,92		
Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
Achats et charges externes	1 222,12	Dépenses d'équipement	2 767,65
Traitement, salaires, charges sociales	141,09	Remboursement de la dette	555,25
Dotations aux amortissement et provisions	716,58	Autres dépenses d'investissement	422,55
Charges financières	270,83	Total	3 745,45
Charges exceptionnelles			
Divers	31,45		
Total	2 382,07		
Résultat fonctionnement	1 887,85	Résultat investissement	3 786,58
Report Exercice 2018		Report Exercice 2018	8 538,34
Résultat cumulé	1 887,85	Résultat cumulé	12 324,92
Total cumulé		14 212,77	

En 2019, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, les recettes ont été supérieures aux dépenses



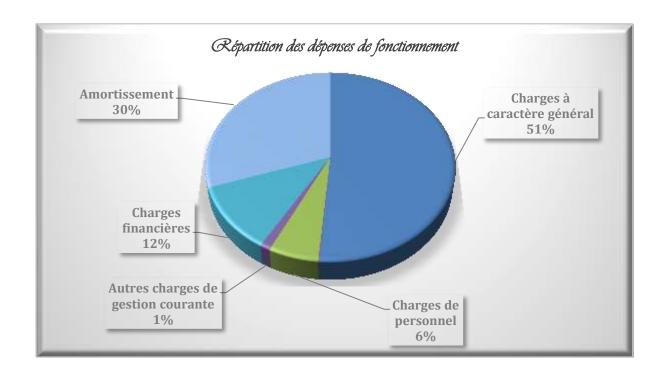
## Résultat simplifié

EXERCICE 2019	
<u>Fonctionnement</u>	
Recettes	4 313 006
Dépenses	2 425 163
Résultat 2019	1 887 843
Report 2018	
Total Fonctionnement	1 887 843
<u>Investissement</u>	
Recettes	7 532 037
Dépenses	3 745 454
Résultat 2019	3 786 583
Report 2018	8 538 336
Total Investissement	12 324 919
Résultat global 2019	14 212 762
Dont résultat 2018	9 641 500

Compte tenu du retard des travaux, les investissements prévus n'ont pas pu être réalisés. Ils seront reportés en 2020 pour un montant estimé à 9,7 M $\in$ . Au final, le résultat cumulé de 2019 s'élève à 14 212 762  $\in$ . Le bon résultat d'investissement est dû à l'avance financière de l'AESN pour un montant de 4,5 M $\in$  sur 20 ans à taux zéro.

## Dépenses de fonctionnement

Concernant la répartition des dépenses, les plus grosses charges restent les charges d'exploitation avec 62% du total des dépenses de fonctionnement. Le deuxième poste, sont les charges financières qui représentent 23%, devant les charges de personnel (12%)



Exploitation	2018	2019	Variation
Charges à caractère général	1 153 837	1 222 123	5,92%
Impôts et taxes	2 069	2 183	5,51%
Charges de personnel	130 409	141 095	8,19%
Autres charges de gestion courante	36 612	29 265	-20,07%
Charges financières	316 924	270 832	-14,54%
Charges exceptionnelles	86	-	
Amortissement	664 784	716 579	7,79%
Total des dépenses d'exploitation	2 304 721	2 382 076	3,36%

L'augmentation des charges à caractère général est dû aux consommations d'eau et d'électricité utilisées par le chantier de la nouvelle station ainsi qu'à l'augmentation du contrat d'exploitation de la station (indices de révision)

#### <u>ADMINISTRATION GENERALE</u>

Pour son fonctionnement général, le Syndicat requiert les prestations classiques mais indispensables, qui sont, principalement, la location des bureaux et les charges locatives, la location du copieur et du standard téléphonique, les fournitures administratives, les frais informatiques, les frais

d'affranchissement et de télécommunication. Pour 2020, il convient de prévoir un budget supplémentaire de 3 000 € pour la mise en concurrence du copieur.

## 1. Informatique et logiciels

Élément clé pour le fonctionnement du Syndicat, l'informatique demande des prestations particulières. La téléassistance, la maintenance des postes informatiques et du serveur font l'objet d'un contrat pour un coût annuel  $2\,385\,\epsilon$  auquel s'ajoutent les droits d'utilisation de logiciels spécifiques à l'activité de la structure pour  $4\,900\,\epsilon$  par an.

Pour 2020, il convient de prévoir  $5\,200 \in \text{pour les droits de licences}$ , et  $2\,800 \in \text{pour la maintenance informatique et des services divers}$ .

*Il est prévu également 500 € pour des interventions hors maintenance.* 

## 2. Imprimante-copieur

Le SIRR a remis en concurrence le prestataire en charge de la location et de la maintenance du copieur. Le contrat de location et de maintenance arrive à échéance en juillet 2020. Une nouvelle mise en concurrence devra être lancée. Le coût pour 2020 est estimé à  $4\,250\,$ €.

## 3. Assurances SIRR

Les contrats d'assurance du SIRR englobent les dommages aux biens, la responsabilité civile et la protection juridique de la collectivité. Ils ont fait l'objet d'un appel d'offres courant 2015, et permettent, depuis 2016, une économie substantielle d'environ  $30\ 000,00\ \in$  par an. La cotisation annuelle en 2019 était de 12 576  $\in$ . Le CIG Grande Couronne a relancé une mise en concurrence pour la période 2020-2023. Dans ce nouveau contrat, l'assurance du véhicule du SIRR est incluse. En 2020, le coût de la cotisation et des différentes franchises en cas d'incident,à retenir est donc de  $15\ 000\ \in$ .

#### 4. Charges de personnel

Les effectifs n'ont pas varié en 2019. Le personnel est composé de 3 titulaires (le Directeur, la responsable finances et un ingénieur en détachement) et un ingénieur contractuel.

Le Directeur et l'ingénieur contractuel occupent un poste à plein temps. La responsable finances est à temps partiel (80%) depuis le 1er septembre 2018.

De plus, elle a été mise à disposition de la Ville de Rambouillet à 100%. Le SIRR, étant l'employeur de cet agent, assume le salaire qui lui est remboursé par la ville.

Le nombre de Vice-présidents est de 2.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une revalorisation de la grille indiciaire est entrée en vigueur. Afin de compenser la hausse de la CSG en 2017 et la part du salaire désormais soumise aux cotisations retraites, il avait été convenu que les grilles indiciaires seraient réévaluées en 2017, en 2018 et en 2019. La revalorisation de 2018 a été reportée à 2019 et donc celle de 2019 sera reportée en 2020.

Pour les 4 agents et le personnel extérieur (le Trésorier), les charges de personnel incluent le traitement indiciaire et les régimes indemnitaires, ainsi que les cotisation sociales (URSSAF, IRCANTEC et CNRACL, Centre de gestion et CNFPT, ASSEDIC, ...). Pour information, au SIRR, il n'y a ni NBI (nouvelle bonification indiciaire), ni heures supplémentaires, ni avantages en nature.

En 2019, il était prévu au budget 228 600  $\in$  pour les charges de personnel mais ces dépenses ne se sont élevées qu'à 186 310,00  $\in$ , auxquels il faut soustraire 40 087  $\in$  d'atténuation de charges.

Pour l'année 2020, il convient de prévoir un budget de 192 000 € et une atténuation de charges estimée à 30 000 €.

## 5. Convention de traitement des archives

L'archiviste du CIG est intervenue 3 jours au SIRR en 2019, afin de conserver les archives à jour, pour un coût de  $1~000 \in$ , payé en 2020.

Il convient de prévoir 1000 € supplémentaires pour l'année 2020.

#### STATION D'EPURATION

## 1. Groupe électrogène

La maintenance, l'entretien et les réparations du groupe électrogène de la station d'épuration ont coûté en 2019, 1 975  $\in$  HT. Le contrat de maintenance sera reconduit en 2019 pour une dépense de 2 000  $\in$  HT. Il faut également prévoir 4 000  $\in$  pour des réparations éventuelles.

## 2. Espaces verts

Les espaces verts de la station d'épuration demandent un entretien mensuel régulier dont le coût pour 2019 s'élevait à 16 460  $\in$ , incluant une campagne d'éradication des renouées du Japon. Trois nouvelles campagnes seront commandées pour éviter leur propagation. Le coût total pour les espaces verts en 2020 est estimé à 18 200  $\in$ .

#### 3. Électricité et eau potable

L'électricité est un poste de dépenses important pour le fonctionnement de la STEP. Le SIRR adhère au groupement de commande du SEY78 pour l'achat d'électricité, le coût pour 2019 a été de  $216\ 625\ \epsilon$ .

Pour son fonctionnement, la station utilise également de l'eau potable. En 2019, le coût de la consommation d'eau potable a été de 45 274  $\epsilon$ .

Les travaux de construction de la nouvelle station ont commencé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019. Le chantier est raccordé sur les alimentations d'eau et d'électricité de la STEP actuelle. Aussi des compteurs spécifiques au chantier ont été installés permettant de comptabiliser les consommations de ces fluides payées par le SIRR. Le groupement rembourse le syndicat sur la base d'un relevé trimestriel des indices de ces compteurs.

En 2019, les remboursements ont été limités compte tenu de l'arrêt du chantier.

Pour 2020, les besoins en électricité, chantier inclus, sont estimés à 300 000 € HT et à 74 520 € HT pour l'eau.

Les remboursements seront enregistrés au compte 7588 « produits divers de gestion courante » pour un montant estimé à 134 680 € HT.

## 4. Évacuation et traitement des boues d'épuration

Les boues de la station d'épuration sont évacuées vers les filières spécifiques dédiées, traitées et revalorisées en compost. Cette mission a été attribuée à l'issue d'une procédure d'appel d'offres à la société SEDE. En 2019, le montant de cette prestation a été de 80 245 € HT. Pour 2020, le montant estimé est de 83 970 € HT.

## 5. Exploitation de la STEP

L'exploitation de la STEP est confiée à l'entreprise Véolia depuis mars 2010 pour une durée de 10 ans. Le contrat d'exploitation arrivant à échéance, le SIRR a lancé une consultation fin 2019. A l'issue de l'appel d'offres, l'offre de Véolia a été retenue pour exploiter la station actuelle à compter d'avril 2020 et jusqu'à réception de la nouvelle station.

En 2019, la charge d'exploitation a été de 864 567,11€ HT (paiement de 15 mois d'exploitation). En 2020, compte tenu du nouveau contrat, elle devrait être de 842 746 € HT pour 12 mois.

#### 6. Rapatriement des données de suivi

Les données d'auto surveillance des débitmètres et pluviomètres sont rapatriées sous format informatique permettant une meilleure exploitation. Cette mission, confiée à SEGI, sera d'un montant de 10 200 € HT en 2020 comme en 2019.

## 7. Suivi de la qualité de la Guéville

Pour 2020, la DDT ou l'AESN pourraient demander de continuer le suivi des analyses de la rivière la Guéville en amont et en aval de la STEP. C'est pourquoi, il convient de prévoir une dépense pour 2 campagnes d'analyses, dont le coût estimé total est de 5 200 € HT.

## 8. Recherche des micropolluants (RSDE)

En 2019, les campagnes et analyses en amont et en aval de la STEP ont été soldées et envoyées aux services de l'État conformément à l'arrêté préfectoral SE-2018-000034 du 06/02/2018. Rien n'est à prévoir pour 2020.

#### 9. Surveillance de la nappe phréatique

Suite à la démolition partielle de l'ancienne compostière, les services de l'État ont demandé au SIRR des suivis complémentaires sur la qualité des eaux souterraines de 2017 à 2019.

Suite aux différentes campagnes dont les résultats d'analyses sont stables depuis plusieurs années, les services de l'État ont donné l'autorisation de ne plus faire de campagne d'analyse, ce qui permettra au Syndicat d'économiser ces frais (courrier DRIEE du 13/11/2019).

## DEPENSES LIEES À LA RECONSTRUCTION DE LA STEP

## 1. <u>Missions d'AMO par HYDRATEC pour les travaux de reconstruction de la STEP</u>

La tranche ferme (état des lieux et diagnostic en vue du futur marché travaux) et la tranche conditionnelle n°1 (rédaction du cahier des charges, analyse des offres reçues et aide à la passation du marché) ont été soldées.

La tranche conditionnelle n°2 (assistance au suivi des études et travaux) a été déclenchée en 2018. Le coût des missions d'HYDRATEC pour 2020 est estimé à 37 702,00 € HT

## 2. Missions connexes aux travaux de reconstruction de la STEP

Les prestations prévues pour 2020 sont :

- L'expertise d'ESIRIS (mission G4) pour un montant de 14 900,00 € HT. Cette mission géotechnique normalisée consiste à contrôler les études d'exécution et travaux de fondations réalisés par l'entreprise de génie civil EIFFAGE, membre cotraitant du groupement constructeur.
- Le contrôle technique des travaux par QUALICONSULT : 22 000,00 € HT. Ce contrôle obligatoire porte sur les structures en béton armé ainsi que sur les équipements électriques de la nouvelle STEP.
- Le coordinateur SPS des travaux par BECS : 9 000,00 € HT. Ce contrôle obligatoire concerne l'hygiène et la prévention des accidents (sécurité des travailleurs) ainsi que la coordination de toutes les entreprises en co-activité présentes sur le site des travaux.

## 3. Les travaux de reconstruction.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été réalisé afin d'anticiper les besoins de financement liés aux travaux de reconstruction de la STEP. Il trace les dépenses et recettes prévisionnelles de 2017 à 2021. Le tableau joint, sera annexé au Budget Primitif 2020.

Les travaux de reconstruction et les études commencés fin juin 2018, interrompus au 2<sup>ème</sup> semestre 2019 ont repris en janvier 2020.

Les coûts estimés pour l'année 2020 sont de 9 690 427 € HT, dont 758 427,00 € HT de travaux supplémentaires concernant éventuellement :

- les pompages pour rabattement de la nappe phréatique plus importants que prévus au marché du fait de la forte perméabilité des sols, pour la construction des ouvrages enterrés,
- le traitement éventuel de ces eaux de pompage dû à la pollution présente dans le sol, afin de respecter les normes de rejet des eaux de la nappe dans le milieu naturel (rivière Guéville).

#### ATTENUATION DES CHARGES

#### 1. Réunions du SIRR

La nouvelle structure du SIRR, Syndicat à vocation unique, actée par arrêté préfectoral en 2016, a réduit les membres à 3 communes, diminuant ainsi les charges de fonctionnement relatives à l'organisation et au déroulement des comités syndicaux tels que l'affranchissement, les consommables (papier, encre, enveloppes, etc.). De plus, les délégations données par le Comité au Président diminuent sensiblement le nombre de points soumis à l'assemblée délibérante et donc le nombre de réunions rendant le syndicat plus performant et réactif.

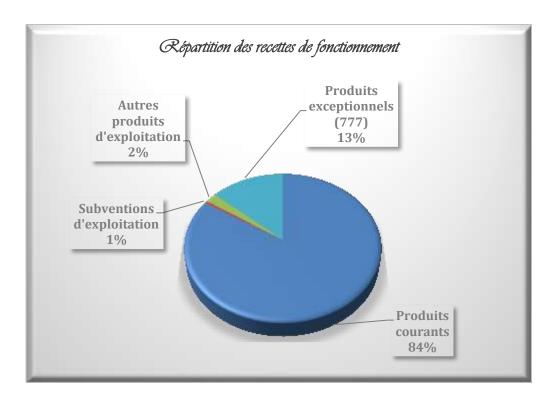
## 2. Atténuation des charges de personnel

La responsable des Finances du SIRR est mise à disposition de la Mairie de Rambouillet depuis novembre 2018 à hauteur de 100 % de son temps d'activité. Aussi, la Ville rembourse au SIRR l'intégralité de la rémunération et des charges de cet agent. Cela devrait représenter 27 000 € pour l'année 2020.

L'Ingénieur principal en position de détachement est recruté par voie de mutation par une autre collectivité. Ainsi, la fin de son détachement sera effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Le SIRR ne prendra plus en charge les cotisations « retraite » de cet agent à partir de cette date. Les remboursements par la FNCCR de cette dépense prendront fin cette année. Cela implique une diminution des dépenses de personnel mais également une diminution des atténuations de charges.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont à 84% des recettes de la taxe d'assainissement. 13% des recettes proviennent de produits exceptionnels. Ceux-ci sont la résultante des reprises des subventions. Compte tenu de l'importance des travaux subventionnés que le syndicat va réaliser, les recettes de subvention d'investissement virées au résultat seront plus importantes surtout à partir de l'année  $2020 \, (415 \, 000 \, \ell \, environ^1)$ 



Exploitation	2018	2019	Variation
Produits courants	2 909 353	3 585 946	23,26%
Subventions d'exploitation	35 688	24 163	-32,30%
Autres produits d'exploitation	3 144	85 957	2634,02%
Produits financiers		-	
Produits exceptionnels (777)	459 699	573 854	24,83%
Total des recettes de fonctionnement	3 407 884	4 269 920	25,30%

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement les taxes d'assainissement des trois communes du syndicat (Rambouillet, Gazeran, Vielle Église). Pour rappel, le comité syndical, dans sa séance du

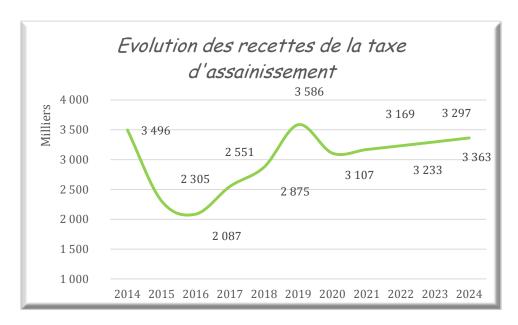
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le tableau sur la prospective financière

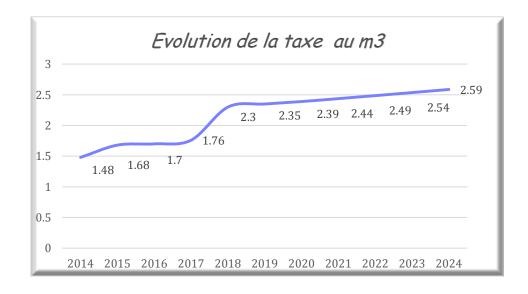
17 décembre 2019 et par la délibération n°17-2019	, a fixé la surtaxe d'assainissement 2020 à 2,39 €
HT/m3.	

Communes	VIEILLE EGLISE	GAZERAN	RAMBOUILLET	Total perçu
2014	73 027	87 316	3 336 082	3 496 425
2015	92 432	53 866	2 251 158	2 305 024
2016	36 339	95 762	1 955 115	2 087 216
2017	110 112	120 830	2 320 530	2 551 472
2018	83 508	86 795	2 739 050	2 909 353
2019	96 212	145 138	3 333 096	3 585 946

Pour l'exercice 2019, le SIRR a perçu une recette de 3 586 K€, dont 11 500 € du CEZ (bergerie nationale).

En 2020, nous pouvons espérer une recette de 3 107 k€.





Communes	VIEILLE EGLISE	GAZERAN	RAMBOUILLET	BERGERIE	Total perçu
2014	73 027	87 316	3 336 082		3 496 425
2015	92 432	53 866	2 251 158		2 305 024
2016	36 339	95 762	1 955 115		2 087 216
2017	110 112	120 830	2 320 530		2 551 472
2018	83 508	86 795	2 739 050	28 700	2 909 353
2019	96 212	145 138	3 333 096	11 500	3 587 965

## 1. Subventions

Février 2020

En 2019, l'Agence de l'Eau a versé une aide financière de 1 325 €, solde du dossier concernant la recherche de micropolluants. Cette aide apparait à la section de fonctionnement.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau a également versé au démarrage de la phase travaux, une avance forfaitaire de 4 518 399 €, remboursable sur 20 ans à taux zéro.

Les subventions reçues en 2019 sont en lien avec l'avancée des travaux de reconstruction de la station. Les phases d'études ont commencé et sont soutenues par la convention d'aides de l'Agence de l'Eau n°1078657. Les sommes versées en 2019 au titre de cette convention sont de 288 409  $\epsilon$ .

Les aides liées aux travaux sont programmées dans la convention avec l'Agence de l'Eau n° 1077192. A ce titre, le SIRR a bénéficié d'une aide totale pour 2019, de 885 326 €.

Le démarrage des travaux a permis également le versement d'une aide forfaitaire pour la réalisation d'un toit végétalisé, dont le montant est de 20 160 €.

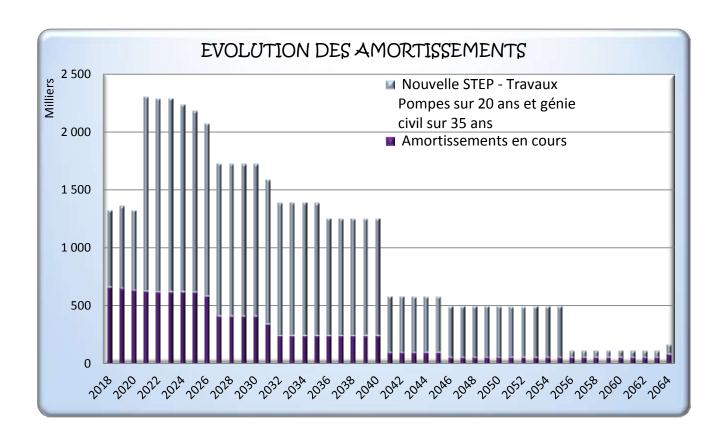
Suite à notre demande et par dérogation, le Conseil départemental a versé une avance sur l'aide accordée au SIRR d'un montant de 1 000 000 €.

Pour 2020, le montant des aides attendues pour les 2 phases (études et travaux) est de 3 956 603€ pour la part Agence de l'Eau et 497 100 € pour la part Région Ile de France.

#### 2. Amortissements

En 2019, le total des amortissements aura été de 716 579 €. Pour rappel, le comité syndical dans sa séance du 5 décembre 2018 a fixé les durées d'amortissements pour les futurs investissements de la nouvelle station d'épuration afin d'être le plus proche possible de la réalité économique des investissements réalisés sans pour autant prendre des risques inconsidérés avec les ressources du syndicat.

En 2023, date du début de l'amortissement de la nouvelle STEP, les amortissements passeront de 695 541  $\in$  à 1 495 438  $\in$  soit 40% des produits courants estimés en 2023 contre 17% en 2019. C'est une charge importante que le syndicat pourra absorber au vu de la prospective financière.



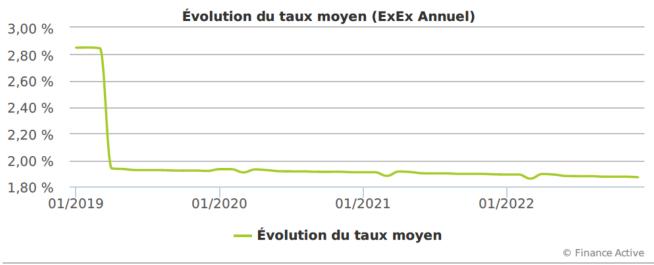
En 2020, la ligne pour les amortissements sera créditée de 725 000 €. En effet, dans la limite de l'enveloppe qui sera votée au Budget 2020, les immobilisations réalisées début 2020 pourront commencer à être amorties dès cette année et non en 2021.

## ETAT DE LA DETTE

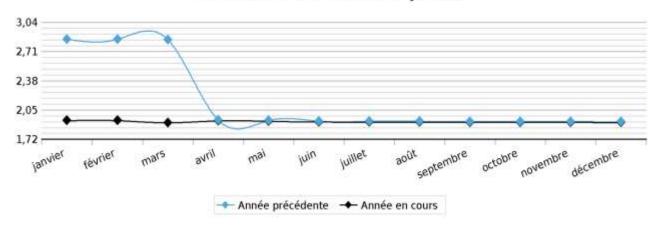
#### Marchés

En avril 2019, le taux moyen a fortement baissé passant de 2,85 à 1,94. Il devrait rester stable voire légèrement baisser à court terme.

Comme en 2018, tous les taux Euribor sont encore négatifs, mais pour combien de temps ?



## Évolution annuelle du taux moyen (%)



Indice	Taux	Dernière cotation
€STR	-0,5370 %	10/02/2020
EONIA	-0,4520 %	07/02/2020
T4M	-0,4524 %	01/02/2020
TAM	-0,4033 %	01/02/2020
Euribor 1 mois	-0,4710 %	10/02/2020
Euribor 3 mois	-0,3970 %	10/02/2020
Euribor 6 mois	-0,3460 %	10/02/2020
Euribor 12 mois	-0,2690 %	10/02/2020

A ce jour, il n'est pas prévu une remontée des taux à cours terme. Néanmoins, si elle devait avoir lieu, cette remontée des taux aurait une incidence mineure sur le remboursement de la dette du SIRR puisque le syndicat détient seulement 6,93 % de son portefeuille à taux variable.

## La dette du SIRR

Éléments de synthèse	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation
Votre dette globale est de :	13 946 987.20 €	9 983 078.72 €	7
Son taux moyen hors swap s'élève à :	1.92 %	2.85 %	<b>→</b>
Sa durée résiduelle moyenne est de :	16.00 ans	15.26 ans	7
Sa durée de vie moyenne est de :	9.09 ans	9.09 ans	<b>→</b>

La dette du SIRR comprenait au 31/12/2019, 14 emprunts pour un capital restant dû de 13 946 987€ assortis d'un taux moyen de 1,92 %. La durée de vie résiduelle est de 15,26 ans.

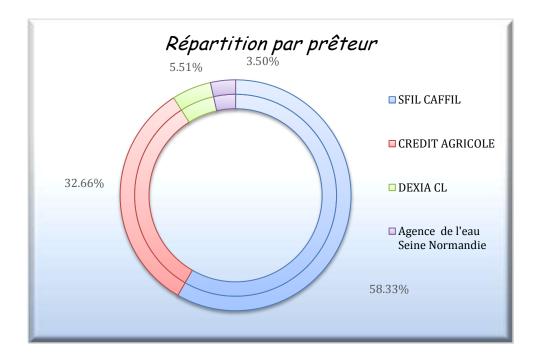
Ces emprunts sont souscrits auprès de 4 établissements bancaires répartis comme suit :

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Produits
Agence de l'eau Seine Normandie	4 618 474,00	4 555 470,65	5 721,66	0,00	5 721,66	3
CREDIT AGRICOLE	1 512 000,00	768 235,10	124 043,50	33 820,98	90 222,52	2
DEXIA CL	1 000 000,00	487 500,00	62 346,26	12 346,26	50 000,00	1
SFIL CAFFIL	11 134 786,18	8 135 781,45	643 412,44	234 866,10	408 546,34	9
Total	18 265 260,18	13 946 987,20	835 523,86	281 033,34	554 490,52	15

Il est à noter qu'en 2019 nous avons souscrit un emprunt auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 4,5  $M\epsilon$ 

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	8 135 781 €	58,33%
Agence de l'eau Seine Normandie	4 555 471 €	32,66%
CREDIT AGRICOLE	768 235 €	5,51%
DEXIA CL	487 500 €	3,50%
Ensemble des prêteurs	13 946 987 €	100,00%

La SFIL CAFIL reste le principal bailleur de fonds du syndicat avec un montant de 8 135 7818 € représentant 58% de la dette du SIRR.



Depuis 2015, notre profil de dette n'a plus de produit de pente. Il ne reste plus que deux produits à barrière.

Tableau des deux emprunts à barrière classés 1B sur la charte Gissler

Prêteur	CRD	Fin	Index	Taux	Risque
SFIL CAFFIL	628 869,64 €	01/06/2031	Taux fixe 3.63% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Postfixé) (Marge de 0.04%)	3,6829%	Barrière
SFIL CAFFIL	337 323.77 €	01/01/2027	Taux fixe 4.79% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Postfixé) (Marge de 0.15%)	4,9492%	Barrière

## Dette par type de risque

Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	11 936 479 €	85,58%	1,81%
Variable	556 815 €	3,99%	0,05%
Livret A	487 500 €	3,50%	2,42%
Barrière	966 193 €	6,93%	4,12%
Ensemble des risques	13 946 987 €	100,00%	1,92%

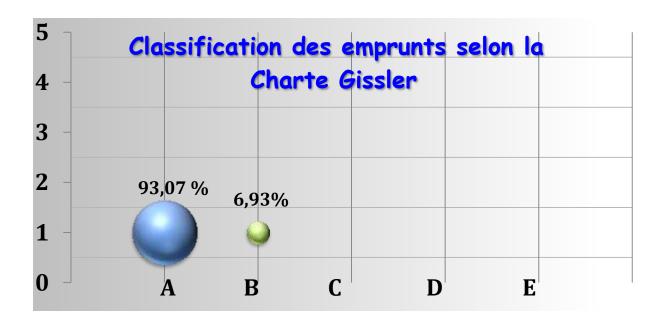


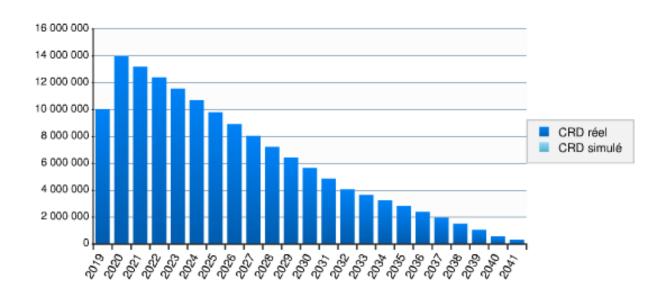
Tableau du profil d''extinction par exercice mensuel du 01/01/2020 au 31/12/2020

Exercice mensuel	CRD début	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin
janvier	13 946 987,20 €	36 327,12 €	7 117,49 €	43 444,61 €	13 910 660,08 €
février	13 910 660,08 €	17 006,21 €	5 420,58 €	22 426,79 €	13 893 653,87 €
mars	13 893 653,87 €	502 610,10 €	183 747,68 €	686 357,78 €	13 391 043,77 €
avril	13 391 043,77 €	61 413,38 €	16 847,01 €	78 260,39 €	13 329 630,39 €
mai	13 329 630,39 €	26 883,84 €	5 630,61 €	32 514,45 €	13 302 746,55 €
juin	13 302 746,55 €	39 508,97 €	23 208,43 €	62 717,40 €	13 263 237,58 €
juillet	13 263 237,58 €	36 799,67 €	6 856,20 €	43 655,87 €	13 226 437,91 €
août	13 226 437,91 €	18 012,48 €	5 500,82 €	23 513,30 €	13 208 425,43 €
septembre	13 208 425,43 €	2 850,00 €	0,00 €	2 850,00 €	13 205 575,43 €
octobre	13 205 575,43 €	39 911,60 €	6 694,16 €	46 605,76 €	13 165 663,83 €
novembre	13 165 663,83 €	17 537,13 €	4 889,66 €	22 426,79 €	13 148 126,70 €
décembre	13 148 126,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 148 126,70 €
Total		798 860,50 €	265 912,64 €	1 064 773,14 €	

Si les intérêts de la dette diminueront en 2020, le remboursement en capital par contre augmentera de façon significative passant de 554 490,52  $\in$  en 2019 à 798 860,50  $\in$  dû au nouvel emprunt de l'AESN. Au total le syndicat devra rembourser une annuité 1 064 773  $\in$ 

## Évolution de la dette

## Evolution du CRD



## Flux de remboursement



## Extinction de la dette par année

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	9 983 078,72€	554 490,52 €	281 033,34 €	835 523,86 €	13 946 987,20 €
2020	13 946 987,20 €	798 860,50 €	265 912,64 €	1 064 773,14 €	13 148 126,70 €
2021	13 148 126,70 €	809 887,42 €	247 976,49 €	1 057 863,91 €	12 338 239,28 €
2022	12 338 239,28 €	834 619,02€	230 485,23 €	1 065 104,25€	11 503 620,26 €
2023	11 503 620,26 €	860 536,18 €	212 198,48 €	1 072 734,66 €	10 643 084,08 €
2024	10 643 084,08 €	887 696,54 €	193 508,10 €	1 081 204,64 €	9 755 387,54 €
2025	9 755 387,54 €	886 837,90 €	172 968,04 €	1 059 805,94 €	8 868 549,64 €
2026	8 868 549,64 €	883 779,58 €	152 076,11 €	1 035 855,69 €	7 984 770,06 €
2027	7 984 770,06 €	815 918,23 €	133 140,70 €	949 058,93 €	7 168 851,83 €
2028	7 168 851,83 €	779 959,75 €	116 588,89 €	896 548,64 €	6 388 892,08 €
2029	6 388 892,08 €	791 544,37 €	100 596,67 €	892 141,04 €	5 597 347,71 €
2030	5 597 347,71 €	780 416,73 €	84 938,82 €	865 355,55 €	4 816 930,98 €
2031	4 816 930,98 €	808 113,74 €	68 963,41 €	877 077,15€	4 008 817,24 €
2032	4 008 817,24 €	410 108,14€	52 371,88 €	462 480,02 €	3 598 709,10 €
2033	3 598 709,10 €	408 866,32 €	48 064,25 €	456 930,57 €	3 189 842,78 €
2034	3 189 842,78 €	418 013,64 €	43 705,30 €	461 718,94 €	2 771 829,14 €
2035	2 771 829,14 €	427 618,32€	39 128,40 €	466 746,72 €	2 344 210,82 €
2036	2 344 210,82 €	437 703,24 €	34 416,69 €	472 119,93 €	1 906 507,58 €
2037	1 906 507,58 €	448 292,40 €	29 276,62 €	477 569,02 €	1 458 215,18 €
2038	1 458 215,18 €	459 411,02 €	23 978,29 €	483 389,31 €	998 804,16 €
2039	998 804,16 €	471 085,57 €	18 415,04 €	489 500,61 €	527 718,59€
2040	527 718,59 €	257 423,90 €	12 608,08 €	270 031,98 €	270 294,69 €
2041	270 294,69 €	270 294,69 €	6 440,15 €	276 734,84 €	0,00€
Total		14 501 477,72 €	2 568 791,62 €	17 070 269,34 €	

## PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

La construction de la nouvelle station d'épuration nécessitera un financement important pour les années 2020 à 2023. Suite au problème du rabattement de nappe rencontré en août pour la construction du bassin de stockage, une augmentation budgétaire de 7M est à prévoir. Au total, l'opération devrait coûter 30,06 M HT (hors révision des prix) financés pour 12,86 M par des subventions, 8,5 M par emprunts et 5,55 M par les fonds propres du syndicat et par un nouvel emprunt de 3,5 M en 2021.

*Tableau de la dette compte tenu du nouvel emprunt de 3,5 M€ en 2021avec début d'amortissement en 2022* 

Année de la date de début d'exercice	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD Fin de période
2022	15 838 239,28 €	974 619,02 €	291 726,49 €	1 266 345,51 €	14 863 620,26 €
2023	14 863 620,26 €	1 000 536,18 €	272 485,23 €	1 273 021,41 €	13 863 084,08 €
2024	13 863 084,08 €	1 027 696,54 €	252 448,48 €	1 280 145,02 €	12 835 387,54 €
2025	12 835 387,54 €	1 026 837,90 €	232 008,10 €	1 258 846,00 €	11 808 549,64 €
2026	11 808 549,64 €	1 023 779,58 €	209 718,04 €	1 233 497,62 €	10 784 770,06 €
2027	10 784 770,06 €	955 918,23 €	187 076,11 €	1 142 994,34 €	9 828 851,83 €
2028	9 828 851,83 €	919 959,75 €	166 390,70 €	1 086 350,45 €	8 908 892,08 €
2029	8 908 892,08 €	931 544,37 €	148 088,89 €	1 079 633,26 €	7 977 347,71 €
2030	7 977 347,71 €	920 416,73 €	130 346,67 €	1 050 763,40 €	7 056 930,98 €
2031	7 056 930,98 €	948 113,74 €	112 938,82 €	1 061 052,56 €	6 108 817,24 €
2032	6 108 817,24 €	550 108,14 €	95 213,41 €	645 321,55 €	5 558 709,10 €
2033	5 558 709,10 €	548 866,32 €	76 871,88 €	625 738,20 €	5 009 842,78 €
2034	5 009 842,78 €	558 013,64 €	70 814,25 €	628 827,89 €	4 451 829,14 €
2035	4 451 829,14 €	567 618,32 €	64 705,30 €	632 323,62 €	3 884 210,82 €
2036	3 884 210,82 €	577 703,24 €	58 378,40 €	636 081,64 €	3 306 507,58 €
2037	3 306 507,58 €	588 292,40 €	51 916,69 €	640 209,09 €	2 718 215,18 €
2038	2 718 215,18 €	599 411,02 €	45 026,62 €	644 437,64 €	2 118 804,16 €
2039	2 118 804,16 €	611 085,57 €	37 978,29 €	649 063,86 €	1 507 718,59 €
2040	1 507 718,59 €	397 423,90 €	30 665,04 €	428 088,94 €	1 110 294,69 €
2041	1 110 294,69 €	410 294,69 €	23 108,08 €	433 402,77 €	700 000,00 €
2042	700 000,00 €	140 000,00 €	15 190,15 €	155 190,15 €	560 000,00 €
2043	560 000,00 €	140 000,00 €	7 000,00 €	147 000,00 €	420 000,00 €
2044	420 000,00 €	140 000,00 €	5 250,00 €	145 250,00 €	280 000,00 €
2045	280 000,00 €	140 000,00 €	3 500,00 €	143 500,00 €	140 000,00 €
2045	140 000,00 €	140 000,00 €	1 750,00 €	141 750,00 €	0,00€
total		15 838 239,28 €	2 590 595,64 €	18 428 834,92 €	

## Plan prévisionnel d'investissement

ANNEE	Taux	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL				
DEPENSES											
		Études et travaux									
STEP		2 429 076 €	6 533 000 €	8 513 000 €	6 214 000 €	314 000 €	24 003 076 €				
Études et frais inhérents à l'opération			1 035 840 €	1 293 600 €	796 560 €	42 600 €	3 168 600 €				
Études STEP		614 070 €	442 000 €	372 000 €	364 000 €	41 000 €					
AMO		35 476 €	36 000 €	36 000 €	8 000 €		115 476 €				
Études Géotechniques G4		5 800 €	35 700 €	10 400 €			51 900 €				
Coordonnateur		5 320 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €		26 920 €				
Contrôleur		7 567 €	21 869 €	21 869 €	12 000 €		63 305 €				
Toit végétalisé					60 000 €		60 000 €				
Méthanisation et études			412 000 €	585 000 €			997 000 €				
Digesteur			1 245 000 €	1 310 000 €			2 555 000 €				
Canalisation gaz				270 000 €			270 000 €				
TOTAL DEPENSES		3 097 308 €	9 768 609 €	12 419 069 €	7 461 760 €	397 600 €	31 311 276 €				

			RECETTES				
	Financeurs		Études et travaux 2019	Études et travaux 2020	Études et travaux 2021	Études et travaux 2022	TOTAL
STEP Travaux	AESN	40%	876 681 €	2 613 200 €	3 405 200 €	60 553 €	9 036 798 €
Études et frais inhérents à l'opération	AESN	40%		600 000 €	601 198 €		1 201 198 €
Digesteur, etc (2 400 000 €)	AESN	40%		498 000 €	234 000 €		732 000 €
STEP Études	AESN	50%	275 239 €	195 018 €			544 257 €
AMO dont avenants	AESN	50%	13 371 €	18 000 €			66 331 €
DLE	AESN	50%	2 658 €				9 608 €
Étude d'impact	AESN	50%	1 313 €				4 745 €
Études Géotechniques G4	AESN	50%	2 000 €	17 850 €			25 079 €
Coordonnateur	AESN	50%	2 260 €	3 600 €			11 769 €
Contrôleur	AESN	50%	3 594 €	10 935 €			23 926 €
Total autres études			25 195 €	50 385 €			141 457 €
Total Études			300 434 €	245 403 €	- €		685 714 €
Toit végétalisé	AESN	70%				25 200 €	25 200 €
	Département	20%			1 000 000 €		2 000 000 €
Méthanisation + Digesteur	Région	30%		497 100 €	504 900 €		1 002 000 €
Canalisation	Région				60 000 €		60 000 €
	GRDF				108 000 €		108 000 €
TOTAL AIDES			1 177 115 €	4 453 703 €	5 745 298 €	85 753 €	12 917 712 €
Financement SIRR			1 920 192 €	5 314 907 €	6 673 771 €	7 376 007 €	13 908 870 €

## ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE

Basées sur les prévisions de recettes et de dépenses, cette prospective doit être interprétée avec toute la prudence qui s'impose dans ce genre d'exercice.

L'hypothèse retenue est une augmentation des charges de personnel de 3% l'an et de 4% l'an pour les charges à caractère général.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits courants	3 585 946	3 107 000	3 169 140	3 232 523	3 297 173	3 363 117
Subventions d'exploitation	24 163	0	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	85 957	134 680	0	0	0	0
Produits financiers		0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (777)	573 854	414 563	403 369	393 173	390 858	726 937
Total Recettes de fonctionnement	4 269 920	3 656 243	3 572 509	3 625 695	3 688 032	4 090 053
Charges à caractère général	1 222 123	1 494 767	1 554 558	1 616 740	1 501 410	1 341 466
Impôts et taxes	2 183	2 227	2 271	2 317	2 363	2 410
Charges de personnel	141 095	145 327	149 687	154 178	158 803	163 567
Autres charges de gestion courante	29 265	29 850	30 447	31 056	31 677	32 310
Charges financières	270 832	273 228	258 962	291 726	272 485	252 448
Charges exceptionnelles						
Amortissement	716 579	725 000	702 697	695 451	1 495 438	1 956 923
Total Dépenses de fonctionnement	2 382 076	2 670 399	2 698 622	2 791 468	3 462 176	3 749 125
Résultat de fonctionnement	1 887 843	985 845	873 887	834 227	225 856	340 929
Autres réserves	1 103 164	1 887 843				
Subventions reçues	1 193 895	3 475 000	4 745 298	85 753	0	0
Emprunts souscrits	4 518 399		3 500 000			
Opérations d'ordre	716 579	725 000	702 697	695 451	1 495 438	1 956 923
Total Recettes d'investissement	7 532 037	6 087 843	8 947 995	781 204	1 495 438	1 956 923
Dépenses d'équipement	2 767 653	9 768 609	12 419 069	7 461 760	397 600	
Remboursement de la dette	555 248	790 140	809 887	974 619	1 000 536	1 027 697
Autres dépenses d'investissement	422 553	331 240				
Total Dépenses d'investissement	3 745 454	10 889 989	13 228 956	8 436 379	1 398 136	1 027 697
Résultat d'investissement	3 786 583	(4 802 146)	(4 280 961)	(7 655 175)	97 302	929 226
Report Exercice N-1 (Fonctionnement)		1 887 843	2 873 688	3 747 575	4 581 803	4 807 659
Report Exercice N-1 (Investissement)	8 538 336	12 324 919	7 522 773	3 241 812	(4 413 363)	(4 316 061)
Total cumulé	14 212 762	10 396 461	6 989 387	168 440	491 598	1 761 752

## Tableau des soldes intermédiaires de gestion

Tableau des soldes intermédiaires de gestion	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Vente de produits	3 585 946	3 107 000	3 169 140	3 232 523	3 297 173	3 363 117
Achats	1 156	1 202	1 250	1 300	1 352	1 406
Variations des stocks						
MARGE BRUTE	3 584 790	3 105 798	3 167 890	3 231 223	3 295 821	3 361 710
Autres charges externes	968 524	1 231 024	1 280 265	1 331 476	1 204 735	1 032 925
Autres achats	252 443	262 540	273 042	283 964	295 322	307 135
VA (Valeur ajoutée)	2 363 823	1 612 233	1 614 582	1 615 783	1 795 764	2 021 651
Subvention d'exploitation	24 163	0	0	0	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	2 183	2 227	2 271	2 317	2 363	2 410
Charges de personnel	141 095	145 327	149 687	154 178	158 803	163 567
EBE (excédent brut d'exploitation)	2 244 708	1 464 679	1 462 624	1 459 288	1 634 598	1 855 673
Autres produits de gestion courante	85 957	134 680	0	0	0	0
Reprises sur amortissements dépréciations et provisions						
Autres charges de gestion courante	29 265	29 850	30 447	31 056	31 677	32 310
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	716 579	725 000	702 697	695 451	1 495 438	1 956 923
Résultat d'exploitation	1 584 822	844 509	729 480	732 781	107 483	(133 560)
Produits financiers						
Transferts de charges						
Charges financières	270 832	273 228	258 962	291 726	272 485	252 448
Résultat financier	(270 832)	(273 228)	(258 962)	(291 726)	(272 485)	(252 448)
RESULTAT COURANT	1 313 990	571 281	470 518	441 055	(165 002)	(386 008)
Produits exceptionnels	573 854	414 563	403 369	393 173	390 858	726 937
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	573 854	414 563	403 369	393 173	390 858	726 937
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 887 843	985 845	873 887	834 227	225 856	340 929

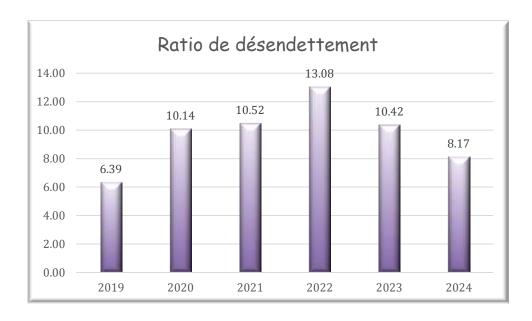
Les produits courants étant essentiellement la taxe d'assainissement des 3 communes de Rambouillet, Gazeran et Vieille Eglise, il a été pris comme hypothèse une consommation d'eau potable assujetti à l'assainissement identique à la consommation de 2017 soit 1,25 million de mètres cube. Bien que nous puissions constater une croissance du logement sur les 3 communes, les avancées technologiques sur la maitrise de la consommation d'eau potable des ménages ne devraient pas entrainer une augmentation importante de la consommation d'eau. Par ailleurs, les responsables de l'usine de FAPROREAL ont annoncé clairement vouloir être autonome en rejet eau d'ici 2021.

Ainsi après avoir augmenté la taxe d'assainissement de 30% en 2018, le taux d'augmentation sera de 2% par an de 2019 à 2024. Le niveau de recette ainsi encaissée devrait permettre de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face aux besoins du syndicat.

La forte remonté du résultat de 2017 à 2018 est dû à l'augmentation de la taxe d'assainissement mais comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, le résultat se dégrade au fur et à mesure de l'avancement de la construction de la nouvelle STEP et de la charge d'intérêts du nouvel emprunt en 2022. Son niveau le plus sera en 2023 date de la fin des travaux.



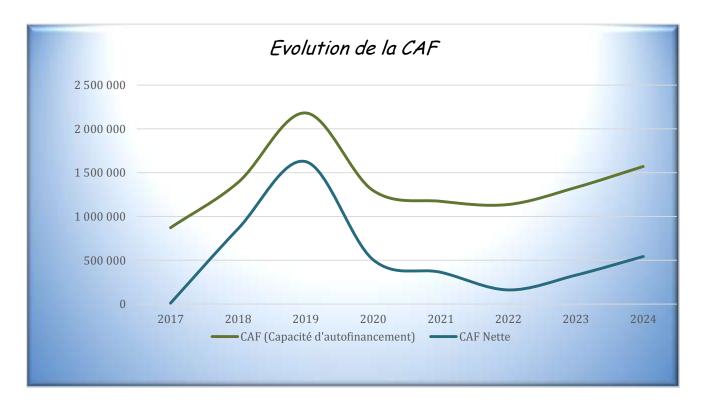
Suite aux importantes dépenses d'investissement en 2020 et 2021 la capacité d'autofinancement nette aura son niveau le plus bas avec un montant de 162  $K\epsilon$  en 2022. Pour rappel, le syndicat doit dégager une CAF d'environs 500  $k\epsilon$  annuellement pour faire face au maintien en bon état de ses immobilisations et pour anticiper les investissements futurs. Ce sera le cas en 2024 avec une CAF nette 543  $K\epsilon$ 



L'augmentation du temps de désendettement est dû à l'emprunt de l'AESN pour 4,5 M $\in$ . Une nouvelle augmentation du temps de désendettement aura lieu en 2022 suite à l'emprunt de 3,5 M $\in$  pour financer le surcoût des travaux. A la fin de période de la prospective, le ratio de désendettement

devrait être de ramené à 8,17 années ce, qui compte tenu de l'activité industrielle du syndicat, est un bon ratio.

SIRR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 887 843	985 845	873 887	834 227	225 856	340 929
CAF (Capacité d'autofinancement)	2 181 869	1 296 281	1 173 215	1 136 506	1 330 436	1 570 914
Remboursement Emprunt en Capital	555 248	790 140	809 887	974 619	1 000 536	1 027 697
CAF Nette	1 626 621	506 141	363 328	161 887	329 899	543 218



En conclusion, les travaux de la nouvelle STEP devraient être financés sans problème mais surtout ne pas impacter l'avenir financier du syndicat lui permettant ainsi de rembourser ses emprunts et d'assurer les investissements nécessaires à l'entretien, à la maintenance de la nouvelle station d'épuration et au provisionnement pour les travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration.



Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet 54, rue Louis Leblanc

78120 RAMBOUILLET

http://www.sirr.fr

Février 2020